

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 62 (1989)  
**Heft:** 3

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Edition

Section romande de  
l'Union suisse pour  
l'amélioration du logement,  
8, rue Clos-de-Bulle,  
1004 Lausanne.

## Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte,  
Lausanne, président.  
René Gay,  
Genève, vice-président.  
Pierre Liniger,  
Lausanne, secrétaire.  
Adriano Rizzetto,  
Lausanne, caissier.

## Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen,  
architecte EPFL/SIA,  
Département des travaux publics,  
10, place de la Riponne,  
1014 Lausanne,  
tél. (021) 44 72 31.

## Rédacteurs

P. Cagna, G. Collomb,  
J.-P. Giuliani, R. Hermenjat,  
P. Liniger, H. Robert-Charrue,  
W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

## Comité de rédaction

Président: B. Vouga.  
Membre: R. Gay.

## Administration et publicité

2, av. de Tivoli, 1007 Lausanne,  
tél. (021) 20 41 41.  
Chèques postaux 10-6622-9.

## Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe  
officiel des sociétés coopératives  
d'habitation affiliées à l'USAL  
Section romande de l'Union  
suisse pour l'amélioration du  
logement, du Groupe de Suisse  
occidentale et du Groupe du  
Valais, de l'ASPAN (Association  
suisse pour l'aménagement  
national), de la FAS (Sections  
romande et genevoise de la  
Fédération des architectes  
suisses).

## Abonnement

Suisse: Fr. 40.— par an.  
Etranger: Fr. 55.—.  
Prix du présent numéro: Fr. 6.—.

Maquette et impression:  
Imprimeries Populaires, Lausanne.

Couverture: concours  
pour le Palais fédéral.  
Perspective du projet lauréat.

HABITATION

revue mensuelle romande

## Editorial

Le soutien à une idée, à un mot, peut être de deux types:

- soit ponctuel, avec force publicitaire genre « Année de la femme », « Année de l'environnement »;
- soit continu, permanent, discret.

Le premier n'est pas dénué d'intérêt ni d'efficacité lorsqu'on en retranche les composantes purement médiatiques et opportunistes. Il reste cependant trop fréquemment velléitaire. Le second a toutes les vertus de l'action de longue haleine, qui doit vaincre des réticences profondes, entraîner l'adhésion, affronter les vicissitudes de ses succès relatifs, de ses demi-défaites qui réarment toutes les oppositions.

C'est dans cette catégorie qu'il faut placer ce qui fait le thème du présent numéro – la commande publique – comme composante du progrès de l'architecture. Certes, nous débordons de la production de logements puisque, dans notre pays, les pouvoirs publics ne produisent que rarement ce type de bâtiment, mais l'action et l'expérience des quatre auteurs, auxquels nous ouvrons nos

colonnes, sont suffisamment marquantes pour montrer comment un Etat peut (doit) promouvoir le bien public, le bien commun – trop rarement commun – qu'est l'architecture.

On ne peut, bien sûr, personnaliser ces actions: il faut situer ces architectes dans un cadre politique qui décide au-dessus d'eux (un Parlement, un gouvernement, un chef de département). Cependant, les élus passent et ces hauts fonctionnaires sont, dans leur contexte, la moelle de la politique publique d'architecture, ils sont à la genèse et en assurent la pérennité.

Ils doivent convaincre leurs autorités, créer les conditions rendant possible l'érection d'œuvres architecturales.

Ces cas ne sont bien sûr pas uniques. Ils ne représentent pas la généralité pour autant, mais ils méritent à ce titre d'être mis en valeur, car combien de fois n'a-t-on pas vu, ne voit-on pas, une grande régie publique, une administration, une coopérative même, passer commande n'importe comment, de n'importe quoi, à n'importe qui!

FJZ

## SOMMAIRE

### Architecture

L'Office des constructions fédérales et les compétitions entre architectes	2
Le concours, moyen de promotion de l'architecture. L'expérience vaudoise	10
La commande publique	14
Immeuble HLM, 43, boulevard de la Cluse, Genève	18

### Gazette des coopératives

Un musée pas comme les autres: la Fondation de l'Hermitage à Lausanne	20
-----------------------------------------------------------------------	----

### Lire – voir – entendre

Conditions de logement et pollution de l'environnement	22
La Cité des sciences et de l'industrie. Paris – La Villette	24
L'habitat en Suisse. 3 <sup>e</sup> édition remaniée	24
Suggestions aux constructeurs et propriétaires d'immeubles locatifs	25
Extraction de pierres et de terres. Décharge de matériaux	25

### USAL

Congrès USAL 1989 à Genève	26
----------------------------	----

### Renseignements techniques

//

### Cahiers de l'ASPAN – SO

Cahier N° 1 – Mars 1989: Les friches industrielles – les opinions exposées lors de l'assemblée générale d'ASPAN – SO à Bienne, le 18 octobre 1988

I-XII

**Au sommaire du prochain numéro: La revitalisation des centres-villes.**